



Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09332778 du 31/05/25

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° R1237492 DU 12/05/25 ENLEVE AG. FIGEAC Signé par Jean Luc V/REF: CHANTIER 89270 DJADDA								
187055.01	BOITIER ALIMENTATION KUX 110 EU	2	U		76,50	153,00		
BON N° R1237490 DU 13/05/25 LIVRE AG. FIGEAC V/REF: CHANTIER 89270 DJADDA								
176801.07	TUILE MARSEILLE HERITAGE ROUGE V.MO	1.200	U		1,30	1.560,00		
	dont Eco-Contribution					(12,00)		
437433.01	PALETTE TUILES M1 MONIER	5	U		24,50	122,50		
204821.01	CLOSOIR ALU METALROLL 370MM/ 5M RGE	5	ML		22,58	112,90		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
221881.04	DEMI-TUILE MARS.HERITAGE ROUGE.V.MO	20	U		4,40	88,00		
	dont Eco-Contribution					(0,20)		
226665.17	ARETIER EMB.40 AR148 RGE VIEILLI MO	16	U		13,19	211,04		
	dont Eco-Contribution					(0,16)		
229097.09	RIVE GHE STD AR063 ROUGE VIEILLI MO	20	U		8,67	173,40		
	dont Eco-Contribution					(0,20)		
229096.09	RIVE DTE STD AR064 ROUGE VIEILLI MO	20	U		8,67	173,40		
	dont Eco-Contribution					(0,20)		
200420.05	CHATIERE MARS.HERITAGE ROUGE V. MO	4	U		46,50	186,00		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
736532.01	RACCORDEMENT EDW GRIS -MK04- 78/ 98	3	U		69,01	207,03		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.